

ÉQUIPE DE TRAVAIL CONJOINTE APN – AANC SUR LES BESOINS UNIQUES DES COMMUNAUTÉS ÉLOIGNÉES ET DU NORD

Ébauche de plan opérationnel

Objective:

Offrir une tribune nationale pour discuter conjointement des besoins éducatifs particuliers des élèves des Premières nations vivant dans les collectivités nordiques et éloignées des Premières nations et veiller à ce que ces besoins soient comblés, et pour proposer des solutions et des recommandations, tant à l'échelle régionale que nationale.

Résultats et réalisations :

Une liste des réalisations attendues sera finalisée au fur et à mesure que l'Équipe de travail conjointe achèvera son plan de travail concernant les résultats à court et à long terme. Les principaux résultats seront notamment les suivants :

1. examiner les recommandations des autres équipes de travail mixtes APN-AANC et veiller à ce que les besoins particuliers des élèves des Premières nations des collectivités nordiques et éloignées soient pris en considération et pris en compte.
2. Trouver des moyens d'améliorer l'accès à une éducation de haute qualité, telle que définie par les Premières nations, pour les écoles et les élèves des Premières nations du Nord et des régions éloignées. Fournir une analyse détaillée des inducteurs de coûts et des priorités véritables et uniques pouvant comprendre, sans toutefois s'y limiter : les infrastructures, la connectivité, les ressources humaines, les services aux étudiants, le curriculum, etc.
3. Examiner les approches régionales relatives à l'éducation dans les régions nordiques et éloignées du Canada, ainsi que des exemples internationaux, afin de trouver des solutions communes qui pourraient être mises en œuvre à l'échelle régionale.
4. Envisager des façons d'intégrer des modèles holistiques plus vastes d'apprentissage tout au long de la vie comprenant des services intégrés non spécifiques à l'éducation ainsi que des initiatives en matière de santé mentale et de mieux-être dans les discussions et le plan de travail de l'Équipe de travail.

Membres et engagement :

- Les membres de l'Équipe de travail conjointe seront recommandés par le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), l'Assemblée des Premières Nations (APN), Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et approuvés par le Comité mixte de travail.
- Un maximum de 10 membres régionaux (1 par région), un maximum de 2 membres de l'APN et un maximum de 8 membres d'AANC/Gouvernement du Canada.
- Les membres de l'équipe de travail conjointe doivent posséder les connaissances et l'expertise nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'éducation et analyser les inducteurs de coûts des étudiants des Premières nations vivant dans des collectivités nordiques et éloignées.
- Des conférenciers et des experts externes pourront être appelés à participer de temps à autre.
- L'Équipe de travail conjointe réalisera ses objectifs et activités dans le cadre d'une vision nationale.

Production de rapports :

Chaque Équipe de travail conjointe fera régulièrement rapport au Comité de travail conjoint sur les réalisations attendues et les résultats convenus d'un commun accord.



Dates des réunions :

L'Équipe spéciale conjointe se réunira régulièrement tout au long de l'année 2017-2018 et tiendra régulièrement des téléconférences ainsi que des vidéoconférences. Le Secrétariat à l'éducation de l'APN et la branche Éducation d'AANC seront chargés d'élaborer le calendrier d'ensemble des réunions. À titre provisoire, les dates suivantes sont prévues pour les réunions en personne :

du 26 au 28 septembre 2017;
le 23 octobre 2017, conférence téléphonique;
les 15 et 16 novembre 2017;
hiver 2018.

